

Lycée Roosevelt

10 rue du Président Roosevelt

51100 Reims

Téléphone : **03.26.86.70.90**

Courriel : **ce.0510034k@ac-reims.fr**



@RooseveltReims

CORONAVIRUS

BULLETIN D'INFORMATION A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Numéro 1

VENDREDI 28 AOUT

Informations pour la période : à compter du 28 août jusqu'à nouvelle communication

Les informations et les consignes sont évolutives

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de ce que nous avons fait de mars à juillet 2020, nous regroupons toutes les informations actualisées concernant la crise du CORONAVIRUS en un seul document périodique adressé à toute la communauté éducative du lycée Roosevelt.

Nos personnels de santé se tiennent disponibles pour répondre à vos questions et sont joignables en appelant le lycée. Il est possible de prendre rendez-vous avec eux tant pour les parents que les élèves et les étudiants.

Je demande à chacun d'appliquer rigoureusement les gestes barrières. (Cf. document joint).

Enfin, sans faire de publicité bien évidemment, je vous invite à suivre notre compte TWITTER @RooseveltReims. Nous l'utilisons ponctuellement pour diffuser des informations sensibles ou urgentes concernant le lycée. Vous pouvez très bien ouvrir un compte TWITTER uniquement pour réceptionner nos messages sans être dans l'obligation d'être actifs dans ce réseau social.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces considérations sanitaires et vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée.

Le proviseur,

Thierry Reibel

Code couleur

Informations certaines

Informations en attente de consignes ou d'informations des autorités

Aération des locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

- Aération des salles et des couloirs pour 08h00 et 14h00 par les personnels territoriaux.
- Ouverture des fenêtres à 10h00, 12h00 et à 16h00 par le professeur qui quitte la salle.
- Fermeture des fenêtres le soir par les personnels territoriaux.
- Pour les bureaux : les occupants sont responsables de leur aération.
- Pour les chambres d'internat : aération par les personnels en charge du nettoyage le matin et par les élèves en journée et le soir.

Accès au lycée

L'entrée au lycée est rétablie au 10 rue du Président Roosevelt. Un sens de circulation fléché est mis en place dans le hall : entrée par la porte vitrée et sortie par le portail métallique noir.

Certificats de scolarité

Les certificats de scolarité seront distribués dans les classes au cours de la semaine du 14 septembre.

Décret n° 2020-911 du 27 juillet 2020

Ce décret modifie le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Extrait du décret du 27 juillet :

8° L'article 36 est ainsi modifié :

a) Le dernier alinéa du I est remplacé par les dispositions suivantes :

« Dans les établissements d'enseignement relevant des livres IV et VII du code de l'éducation, à l'exception de ceux mentionnés au deuxième alinéa, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre ou d'un siège s'applique, entre deux personnes lorsqu'elles sont côte à côte ou qu'elles se font face, uniquement dans les salles de cours et les espaces clos et dans la mesure où elle n'affecte pas la capacité d'accueil de l'établissement. » ;

Escaliers

Dans les escaliers, chacun circule à droite.

Gestes barrières

Il est obligatoire pour chacun de respecter rigoureusement les gestes barrière : voir affiche jointe.

Le masque doit être manipulé et porté conformément aux recommandations d'utilisation.

Informations CORONAVIRUS

Les site ministériels <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et <https://www.santepubliquefrance.fr/> diffusent des informations actualisées sur le CORONAVIRUS ainsi que le site <https://www.education.gouv.fr/> pour ce qui concerne le système éducatif.

Internat

L'internat est ouvert uniquement aux seuls élèves et étudiants internes. Les élèves et étudiants internes doivent respecter obligatoirement les gestes barrières. Les élèves et étudiants internes ne sont pas autorisés à aller dans une chambre autre que celle qui leur a été attribuée de jour comme de nuit.

Rappel : l'internat est fermé de 09h00 à 12h00.

Masques

	Personnels	Élèves, étudiants, apprentis et stagiaires	Parents et autres visiteurs
Quand porter un masque dans les locaux couverts et dans les circulations (couloirs, coursives, halls, escaliers etc.) ?	<p>Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.</p> <p>Un personnel seul dans son bureau ou son espace de travail peut ôter son masque.</p> <p>Restaurant scolaire : chacun peut ôter son masque le temps du repas.</p>	<p>Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.</p> <p>L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.</p> <p>Restaurant scolaire : chacun peut ôter son masque le temps du repas.</p> <p>Restaurant scolaire : respecter la distanciation</p>	<p>Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.</p> <p>Désinfection obligatoire des mains.</p> <p>Respect d'une distanciation physique d'au moins 1 mètre.</p> <p>Restaurant scolaire : chacun peut ôter son masque le temps du repas.</p>

		physique et le marquage au sol pour les files d'attente.	
Quand porter un masque dans la cour ?	Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.	Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.	Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.
Quand porter un masque pendant les réunions ?	Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.	Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.	Obligatoirement dès l'entrée dans l'enceinte du lycée.
Pratique de l'EPS		Masque non obligatoire si incompatible avec l'activité. Dans ce cas une attention particulière est portée à la distanciation. Des informations complémentaires sont attendues prochainement.	
Internat	Masque obligatoire.	Masque obligatoire sauf pendant le sommeil.	Masque obligatoire.
Comment se procurer un masque ?	<u>Personnels d'État</u> : si ce n'est déjà fait, retrait au secrétariat de direction B1 en nombre suffisant. <u>Personnels territoriaux</u> : perception individuelle auprès des encadrants.	Principe général : les familles fournissent le masque. (<u>Information au 26/08</u>).	Se présenter avec un masque.

Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- avant et après la manipulation d'un masque ;

- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Lycée 4.0

Comme suite à une délibération favorable du conseil d'administration du lycée Roosevelt en date du 28 mai, les élèves actuellement en première entreront dans le cadre du dispositif LYCEE 4.0 conduit par la Région Grand Est et soutenu par l'autorité académique.

De ce fait, tous les élèves actuellement en première seront dotés d'un ordinateur courant septembre 2020 au début de leur année de terminale et pourront accéder à beaucoup de ressources et manuels scolaires numériques. Le coût pour les familles sera nul.

Les élèves entrant en seconde seront dotés eux-aussi et les élèves en seconde l'an dernier conserveront leur ordinateur tout au long de leur scolarité au lycée.

Il est prévu, selon les modalités actuellement en vigueur, que les élèves conservent leur ordinateur lorsqu'ils quitteront le lycée et cela sans frais pour les familles.

La distribution aura lieu le mardi 08 septembre selon des modalités qui seront précisées aux élèves à la rentrée.

Parents et Personnels

Ils s'engagent à ne pas envoyer un enfant à l'école, collège ou lycée en cas de fièvre (38 degrés ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid19 chez l'élève ou sa famille.

Photos de classe

Les photos de classes sont maintenues : photos de groupes avec port du masque et photos individuelles sans masque.

En complément des fiches d'inscription, les parents des élèves mineurs qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié doivent le signifier par écrit au lycée. Dans ce cas, une planche de 4 photos sera à fournir au lycée. Ce principe s'applique aussi aux élèves et étudiants majeurs.

Protocole sanitaire

Les autorités ont diffusé un protocole actualisé en date du 26 août (cf. pièce jointe). Afin de répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées, un principe simple peut être retenu : tout ce qui n'est pas prohibé par le protocole est autorisé.

Rentrée scolaire

L'organisation détaillée de la rentrée des classes est disponible sur le site de l'ENT <https://lyc-roosevelt-reims.monbureaunumerique.fr/>

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert. Les adultes, les élèves et les étudiants doivent respecter rigoureusement les gestes barrières notamment dans la file d'attente. Un sens de circulation est prévu.

Prochaine communication : **dès que nécessaire**

Merci et bon courage à tous,
Prenez soin de vous

Le proviseur
Thierry Reibel

Pièces jointes :

- Protocole sanitaire ministériel du 26 août applicable
- Affiche « *les gestes barrière* »
- Livret d'information pour les parents